

BREVET BLANC - CLASSE DE TROISIEME – MAI 2011 – 3°1 et 3°3
SERIE COLLEGE OPTION LV2 ET TECHNOLOGIE
EPREUVE D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE ET D'EDUCATION CIVIQUE

Durée de l'épreuve : 2 heures – notation sur 40 points (4 points pour l'orthographe et l'expression écrite)

Les élèves doivent faire au total trois exercices :

Exercice 1 Ils traitent au choix un seul des deux sujets d'histoire géographique - Durée indicative 50 minutes - 18 points

Exercice 2 Ils effectuent l'exercice d'éducation civique - Durée indicative 45 minutes - 12 points

Exercice 3 Ils effectuent l'exercice de repérage chronologique et spatial - Durée indicative 10 minutes - 6 points

Le temps de relecture est de 15 minutes. Les exercices 1 et 2 seront faits sur des copies séparées. Les élèves ne peuvent pas communiquer avec un tiers ni poser de questions. L'usage de la calculatrice est interdit. Bon courage.

EXERCICE 1 - HISTOIRE-GEOGRAPHIE SERIE COLLEGE OPTION LV2 ET TECHNOLOGIE (18 points)

Traiter un seul des deux sujets.

SUJET 1 - LE TERRITOIRE, MANIFESTATION DE LA PUISSANCE DES ÉTATS-UNIS

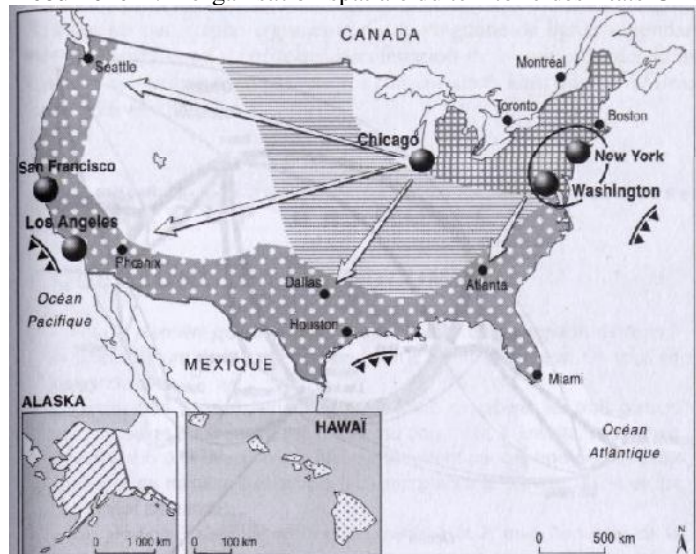
Document 1 : L'ALENA et le territoire des États-Unis

Avec la mise en place de l'ALENA (Association de libre-échange nord-américain), le 1^{er} janvier 1994, l'intégration¹ économique continentale se renforce, ce qui rend plus perméables les frontières entre Canada, États-Unis et Mexique... L'influence de l'ALENA sur la distribution spatiale des activités économiques peut être comparée à ce qui s'est produit en Europe, même si l'accord est beaucoup plus limité que dans l'Union européenne. Le cœur du nouveau modèle régional américain reste à New York et dans la mégalopole, véritable hypercentre² mondial. [...] Les relais de ce cœur continental sont formés des hypercentres nationaux au Canada (Toronto et Montréal), aux États-Unis (extension de la mégalopole vers Washington, Boston et Chicago) et au Mexique (Mexico-City).

D'après Antoine S. BAILLY, *Historiens et géographes*, n° 363, août-septembre 1998.

1. *Intégration*: processus par lequel une population ou un territoire se rattache à un ensemble plus développé et plus puissant.
2. *Hypercentre* : centre du pouvoir de commandement et de décisions.

Document 2 : L'organisation spatiale du territoire des États-Unis



I - Des espaces moteurs de la puissance

- Nord-Est : centre historique de la puissance industrielle
- Mégalopole : rayonnement économique, financier, politique et militaire
- Cœur agricole : l'un des greniers de la planète
- Périphérie dynamique (ex : hautes technologies)

II - Des espaces organisés autour d'une activité dominante

- Alaska : gisements d'hydrocarbures
- Hawaï : tourisme

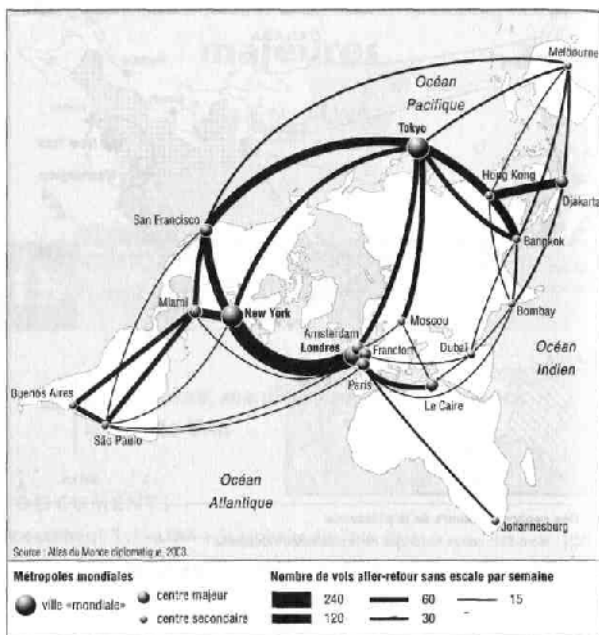
III - Un espace en marge

- Les Rocheuses, espace peu exploité

IV - Pôles et dynamiques

- Ville à influence mondiale
- Autre grande ville
- Grand flux de population, de capitaux, d'activités
- ▶ Poids croissant des façades maritimes

Document 3 : Le trafic aérien



Atlas du Monde diplomatique, 2003.

I - QUESTIONS (8 points)

1. Nommez deux espaces moteurs de la puissance aux États-Unis (document 2).
2. À la lecture de la carte (document 3), comment pouvez-vous expliquer l'importance des trois centres aéroportuaires états-uniens ?
3. Quels sont les partenaires des États-Unis dans le cadre de l'ALENA? Quel est le cœur de l'ALENA (documents 1 et 2) ?

II - PARAGRAPHE ARGUMENTÉ (10 points)

Rédigez un paragraphe argumenté d'une vingtaine de lignes répondant au sujet suivant : « Le territoire, manifestation de la puissance des États-Unis ». Vous utiliserez en priorité vos connaissances ainsi que les informations prélevées dans les documents.

SUJET 2 – L'ALLEMAGNE ET BERLIN DEPUIS 1945

I. Étude de documents (8 points)

Document 2

« Il y a beaucoup de gens dans le monde qui ne comprennent pas ou qui prétendent ne pas comprendre quelle est la grande différence entre le monde libre et le monde communiste.

Qu'ils viennent à Berlin !

Il y en a qui disent qu'en Europe et ailleurs, nous pouvons travailler avec les communistes.

Qu'ils viennent à Berlin ! Lass sie nach Verlin kommen¹ !

Notre liberté éprouve certes beaucoup de difficultés et notre démocratie n'est pas parfaite. Cependant, nous n'avons jamais eu besoin, nous, d'ériger un mur pour empêcher notre peuple de s'enfuir. [...] Le mur fournit la démonstration éclatante de la faillite du système communiste. [...]

Tous les hommes libres, où qu'ils vivent, sont citoyens de Berlin. C'est pourquoi, en tant qu'homme libre, je suis fier de dire : Ich bine in berliner².

Extrait du discours de J.-F. Kennedy à Berlin, juin 1963.

1. « Qu'ils viennent à Berlin ! »
2. « Je suis un Berlinois. »

Document 1 - Les deux Allemagne en 1949



Document 3 – Dessin de Plantu, Une du journal *Le Monde*, 11 novembre 1989



I - Questions (8 points)

Document 1

1. Quelle est la situation de l'Allemagne et de Berlin en 1949 ?

Document 2

2. De quelle liberté les Berlinois sont-ils privés lorsque J.-F. Kennedy prononce son discours en 1963 ? Quel obstacle les en prive ?

3. Comment Kennedy juge-t-il les pays communistes ? À quoi les oppose-t-il ?

Document 3

4. À quel événement se rapporte la caricature ?

Documents 2 et 3

5. Le Berlinois reprend la phrase de J.-F. Kennedy : pourquoi ?

II. Paragraphe argumenté (10 points)

A travers l'exemple de l'Allemagne et de Berlin de 1945 à 1990, vous montrerez l'évolution des relations Est-Ouest, l'affrontement et la dislocation des Blocs.

Vous rédigerez une vingtaine de lignes en vous appuyant sur les documents et sur vos connaissances.

SUJET : FAUT-IL LIMITER LA LIBERTE DE LA PRESSE ET DES MEDIAS ?

Documents 1 - Une restriction à la liberté de la presse, dans les premiers jours de la guerre d'Irak (mars 2003)

Dès les premiers jours de la guerre anglo-américaine contre l'Irak, la question de la liberté de la presse a été posée, par la propagande des belligérants¹, par les restrictions apportées au travail des journalistes et par les images brutales de la guerre. Quelques soldats américains capturés ont été soudainement exhibés et interrogés à la télévision irakienne. Le regard inquiet sinon terrorisé de certains et les pressions vraisemblablement exercées à leur encontre ont choqué l'opinion.

Le gouvernement américain a immédiatement réagi en critiquant ces pratiques jugées « contraires à la convention de Genève² ». Cette convention interdit en effet de maltraiter les prisonniers, d'essayer de leur arracher des informations par la violence et de les humilier en les montrant aux foules. La plupart des télévisions américaines ont alors refusé de diffuser ces images. Peut-être ont-elles aussi cédé aux pressions de leur gouvernement qui pouvait craindre que l'opinion publique américaine horrifiée ne se détourne de la guerre. D'autres ont montré ces images, au nom du droit du public à l'information. Pour certains en effet, ne pas les montrer revenait à dissimuler la réalité brutale de la guerre.

Nombreux sont les journalistes qui ont alors remarqué que, quelques jours avant cet épisode, les télévisions du monde entier avaient montré des prisonniers irakiens gardés par des soldats anglais ou américains.

Un débat s'est engagé en France, car la convention de Genève n'avait évidemment rien prévu pour la télévision qui n'existait alors pas. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a tranché. Les télévisions françaises peuvent diffuser des images de prisonniers de guerre. Mais elles sont invitées à ne pas montrer d'images dégradantes pour la dignité des personnes et à masquer le visage de ces prisonniers.

1. Les belligérants : Les États en guerre.

2. La première convention de Genève a été signée le 22 août 1864. La convention actuellement en vigueur pour les prisonniers de guerre a été signée le 12 août 1949.

Document 2 - Loi du 1^{er} juillet 1881, sur la liberté de la presse

Chapitre premier : De l'imprimerie et de la librairie.

Article premier. - L'imprimerie et la librairie sont libres.

Chapitre II : De la presse périodique.

Article 5. - Tout journal ou écrit périodique peut être publié sans autorisation préalable [...].

Document 3 - Loi du 17 janvier 1989, relative à la liberté de la communication.

Article premier. La communication audiovisuelle est libre. L'exercice de cette liberté ne peut être limité que dans la mesure requise, d'une part, par le respect de la dignité humaine, de la liberté de la propriété d'autrui, du caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée et d'opinion et, d'autre part, par la sauvegarde de l'ordre public, par les besoins de la Défense nationale [...]. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, autorité indépendante, garantit l'exercice de cette liberté [...].

Questions (4 points)

Document 1

1. Quel débat sur la liberté des médias est apparu dans le cas étudié dans le document ?

Document 2

2. Quel est le principe fondamental de la démocratie qui est garanti en France par la loi du 1er juillet 1881 ?

Documents 2 et 3

3. Quelle décision a été prise par le Conseil supérieur de l'audiovisuel en France et comment est-elle justifiée ?

Paragraphe argumenté (8points)

4. En utilisant les documents, les réponses aux questions posées et vos connaissances, vous rédigerez un paragraphe argumenté de quinze lignes environ, répondant au sujet suivant : faut-il limiter la liberté de la presse et des médias ?

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

CLASSE :°.....

DATE : mardi 10 mai 2011

ETABLISSEMENT : COLLEGE SAINT-JOSEPH

EXAMEN : **BREVET BLANC**

EPREUVE : **HISTOIRE GEOGRAPHIE – EDUCATION CIVIQUE**

EXERCICE 3 : REPERES CHRONOLOGIQUES ET SPATIAUX (6 points)

Note :

Appréciation :

FICHE A COMPLETER ET A RENDRE AVEC LA COPIE

Sur le planisphère ci-contre, 4 pays sont numérotés. Complétez le tableau en indiquant, pour chacun de ces 4 pays, son nom, le nom de la ville repérée et un événement ou sa date en rapport avec le pays.

Pays (N°)	Nom du pays	Nom de la ville (• sur la carte)	Événement	Date
1			Première bombe atomique	
2				1947
3				1492
4			La République populaire est proclamée	

